



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

---

**Séance du 4 avril 2019**

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la question n° 4), M. Emile BRIOT (à partir de la question n° 4), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (à partir de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL.

**Absents :** Mme Claudine CAULET, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Procurations de vote :** Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Nicolas BODIN, M. Rémi STHAL à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 32 - Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

## Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 1	21/03/2019	Favorable unanime

De nombreux établissements scolaires bisontins ont développé des échanges avec des établissements similaires dans d'autres pays.

L'idée première de ces échanges est de permettre aux collégiens et lycéens de découvrir d'autres cultures et de rendre concret l'apprentissage des langues enseignées en cours.

La Ville de Besançon a souhaité accompagner les établissements scolaires qui organisent de tels échanges en accordant une aide financière pour chaque élève participant. La subvention est versée à l'établissement et permet de faire baisser quelque peu le coût du voyage pour le groupe.

A cet effet, un barème est appliqué, privilégiant les déplacements et les relations avec des établissements de nos villes jumelées. (20 € par élève pour un déplacement dans une ville non jumelée, 40 € quand le déplacement a lieu dans une ville jumelée - dans la limite de 40 élèves).

Sur la base de ce barème, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- **440 €** au Lycée Haag, pour le déplacement de 22 élèves à Assen (Pays-Bas) du 6 au 12 avril 2019,
- **520 €** au Collège Voltaire, pour le déplacement de 26 élèves à Mössingen (Allemagne) du 3 au 10 mai 2019,
- **680 €** au Lycée Pasteur, pour le déplacement de 34 élèves à Albolote (Espagne) du 5 au 12 avril 2019.

En cas d'accord, la dépense, soit **1 640 €**, sera imputée sur la ligne 65.048/65737.0094036 CS 00290.

M. BIZE, M. SCHAUSS, Mme FALCINELLA, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL (2) et M. DUMONT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 440 € au Lycée Haag,
- 520 € au Collège Voltaire,
- 680 € au Lycée Pasteur.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 AVR. 2019



Contrôle de légalité